

Au vu de l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole sanitaire dès lundi 2 novembre qui dispose notamment que :

- « L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. [...] Cette aération *doit* avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. » ;
- « La limitation du brassage entre élèves de groupes différents [...] est *requise*. [...] Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Cette limitation *doit* être *pleinement opérationnelle* au plus tard le 9 novembre 2020. »
- « Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé *plusieurs fois par jour*. »

Au vu des déclarations de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, le matin du 2 novembre sur France Inter, à savoir qu'il existe « la possibilité quand la configuration le permet de faire des demi-groupes » et que les lycées pouvaient instituer un « brassage par niveaux » plutôt que par classe », ainsi qu'au propos d'Olivier Veran dans le *journal du dimanche* paru le 1er novembre mentionnant une fermeture « possible » des lycées dans les semaines à venir.

Au vu des conditions locales propres au lycée G. Eiffel quant à l'application de ces règles sanitaires dans leur intégralité, notamment :

- un grand nombre d'élèves et étudiant.es. fréquentant le lycée et donc un grand nombre de personnels ;
- des couloirs étroits, notamment dans le bâtiment B ;
- de nombreux équipements individuels partagés pour des enseignements spécifiques (ordinateurs, matériel de TP, etc.) ;
- une grande surface de bâti qui rend complexe le travail des agents quant au nettoyage ;
- des espaces extérieurs de taille réduite et difficilement divisibles pour accueillir des groupes d'élèves distincts.

Les personnels enseignants du lycée G. Eiffel réunis en assemblée générale le dimanche 1^{er} novembre demandent à ce que :

- des masques « chirurgicaux » soient fournis aux personnels, avec un éventuel financement sur les fonds propres du lycée ;
- un temps de récréation de 15 minutes entre 11h20 et 14h15 soit institué dès la semaine du 2 novembre afin de permettre une aération des salles ;
- à ce qu'une protection effective des personnels à risque soit mise en place pour leur permettre de poursuivre leurs cours en présentiel, ce le plus rapidement possible;
- à ce que le lycée n'accueille les élèves qu'en demi-groupe pour limiter au maximum le brassage à partir du 9 novembre ;
- à ce que, en sus ou à la place de la demande précédente, le lycée accueille les élèves par niveaux de manière alternée, à partir du 9 novembre;
- à ce qu'un plan de continuité pédagogique soit préparé, en concertation avec les enseignants et CPE, pour qu'un passage en enseignement distanciel complet puisse se déployer immédiatement si le lycée devait être amené à fermer dans les semaines à venir.

Ces demandes visent à ce que soit *effectivement* mises en place les mesures contraignantes du protocole pour protéger au mieux l'ensemble des personnels de la communauté éducative, les élèves et leurs familles. Elles ne contredisent en rien l'esprit du protocole qui vise à « protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous ».

Les enseignant.e.s réuni.e.s en assemblée générale le 1^{er} novembre